



## Heures d'avenant et congés payés

Par **Valentin Philippeau**, le **01/07/2017** à **13:33**

Bonjour

Je travaille actuellement dans la grande distribution en temps partiel (10h/semaine) car je suis étudiant. Mon employeur m'a fait signé un avenant pour la periode du 15 mai au 30 juin 2017 me passant a 36h45 par semaine. Ayant eu plusieurs soucis je finis par démissionner le 30 mai avec un préavis me portant jusqu'au 30 juin. Je decide d'utiliser tout mes congés payés gagnés cette année sur le mois de preavis afin de ne pas retourner travailler dans l'entreprise. Je viens de recevoir mon solde de tout compte et je vois qu'ils ne me paient pas mes heures d'avenant sur lesquelles j'etais en congés payés et m'ont rémunérés sur la base de 10h/semaine. Est-ce normal ?

Merci de vos reponses

Par **P.M.**, le **01/07/2017** à **15:29**

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui pouviez décider unilatéralement après démission de fixer les dates des congés payés...

En plus, normalement, les congés payés qui tombent pendant le préavis en prolongent le terme...

Vous n'aviez vraisemblablement pas acquis en travaillant 10 h par semaine une indemnisation compensant un mois de salaire sur la base de 36h45...

Il faudrait faire examiner votre solde de tout compte ou essayer de demander des explications à l'employeur...

Par **Valentin Philippeau**, le **01/07/2017** à **15:44**

Bonjour,

Mon employeur a accepté que je pose mes congés payés sans que cela repousse le terme du préavis,nous étions d'accord lui et moi la dessus.

De plus les congés payés ont été posés pendant l'avenant et le mois complet a 36h45 devrait m'être dû du fait de l'avenant que j'ai signé.

Mercide votre réponse

Par **P.M.**, le **01/07/2017** à **16:10**

Je me demande bien comment l'employeur devrait vous payer un salaire sur un temps complet non effectué alors qu'il ne devait que vous indemniser les congés payés acquis à temps partiel et que la période qui période la prise des congés payés n'est pas entièrement à temps complet...

Mais si vous avez la réponse à votre interrogation, je ne vois pas la nécessité de la poser à moins que vous puissiez nous apprendre en vertu de quel texte ou Jurisprudence...